

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°258/2022

A l'Office des Voiries et Drainage (OVD)/Direction Provinciale de Tshopo

Après avoir reçu le Contrat du marché n° TR 2/CGPMP/PROGOU/3/P.TSH/2021, conclu avec la Province de la Tshopo, pour un montant total hors taxe de francs congolais cent vingt-quatre millions cinq cent vingt un mille deux cent soixante-cinq, huit centimes (CDF 124.521.265,8) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 13/09/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Établissement

Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i